

La traite des Nègres. Journal des Enfants. No 16. 2eme année. 1834.

Avant l'introduction du christianisme en Europe, il y avait dans tous les pays civilisés des esclaves, c'est-à-dire, des hommes vendus et achetés par d'autres hommes, et condamnés, sous peine de mort, à servir jusqu'à leur dernier soupir celui qui s'en était rendu maître à prix d'argent. Dans l'origine, les esclaves étaient les ennemis faits prisonniers après une victoire ; mais, les enfants de ces esclaves étant destinés au même sort que leurs parents, leur nombre devint bientôt immense.

Mais la charité, qui est la première loi du christianisme, devait mettre un terme à cette cruelle loi du plus fort, et peu à peu l'esclavage fut aboli chez toutes les nations devenues chrétiennes. Alors on ne vit plus en Europe d'autres esclaves que les prisonniers faits par les mahométans sur les chrétiens, et réciproquement.

Chose incroyable, ce fut au nom de cette même religion qui avait aboli l'esclavage, qu'on entreprit de le rétablir. Les Portugais, qui les premiers réduisirent les nègres à l'état d'esclaves, prétendaient qu'ils n'avaient d'autre but que de les convertir à la religion chrétienne. Tandis qu'ils ne songeaient qu'à s'enrichir par cet effroyable commerce.

La découverte du Nouveau-Monde, par Christophe Colomb, et de toutes les îles qui furent ensuite reconnues ou conquises par divers navigateurs, donna bientôt à ce trafic une extension incroyable ; et dès qu'on eût reconnu que les blancs étaient incapables de résister à un travail soutenu au soleil des tropiques, toutes les terres du Nouveau Monde, occupées par les Européens, furent dès-lors cultivées par des esclaves nègres que les marchands de l'Europe allaient acheter sur diverses côtes d'Afrique.

Les vaisseaux négriers (c'est le nom qu'on donne aux bâtiments qui transportent les nègres esclaves) jetaient l'encre de préférence près de la frontière de deux états toujours en guerre, parce qu'ils trouvaient toujours à vendre leurs prisonniers pour de l'eau-de-vie, que les nègres aiment passionnément. L'effet

de ce commerce fut d'entretenir la désolation et la barbarie sur toutes les côtes d'Afrique, dans une étendue de pays dix ou douze fois plus vaste que la France. Ces peuples, infiniment plus avancés dans la civilisation que les naturels de l'Amérique et peut être que les peuples situés au nord et au levant de l'Europe, ont été replongés, depuis que la traite a commencé sur leurs côtes, dans l'état le plus funeste de brigandage. En sorte que ce n'est que dans l'intérieur du continent Africain, où les Européens n'ont pas pu parvenir, que les voyageurs ont rencontré des terres bien cultivées, des villes bien bâties et commerçantes, telles que Ségo, Jeuné, Tombouctou : en un mot, la civilisation a fait des progrès remarquables dans le centre de l'Afrique, tandis que ses côtes sont revenues à un état complet de barbarie.

Au moment où le malheureux nègre est amené sur le vaisseau, toute distinction de rang est effacée, aucune trace de leur sort passé ne parvient au planteur qui les achète ; leurs plaintes ne sont même pas entendues.

« Lorsque les nègres sont employés au travail des champs, dit un témoin oculaire, par exemple à houer une plantation de cannes à sucre, c'est-à-dire à tourner à la houe le terrain, en creusant des tranchées parallèles pour y recevoir les plans de cannes à sucre, les esclaves des deux sexes, chacun un houe (espèce de pioche) à la main, sont rangés en ligne de vingt jusqu'à quatre-vingt de front, comme des troupes en parades. Derrière eux sont placés les commandeurs, ordinairement dans la proportion d'un pour vingt esclaves. On choisit pour ce métier de vieux nègres, encore vigoureux, entendant le travail et endurcis par leurs propres souffrances. Chacun des commandeurs tient à la main, ou passé à son cou, un fouet long, épais et fortement tressé comme le fouet des charretiers : son claquement s'entend à une grande distance, et lorsqu'il atteint, il fait presque toujours jaillir le sang. Le commandeur est autorisé à en frapper les esclaves, au moment où il croit avoir

quelque raison pour le faire sans aucun avertissement préalable.

Comme les tranchées sont en général en droite ligne, et comme toute la ligne des travailleurs avance ensemble, il est nécessaire que chaque section de la tranchée soit terminée en même temps : aussi, c'est la fonction du commandeur non-seulement de presser toute la troupe, mais de veiller soigneusement dans toute l'étendue de sa ligne pour qu'aucun esclave mâle ou femelle, vieux ou jeune, fort ou faible, ne se laisse devancer par les autres, et ne ralentisse son travail. Le fouet à la main, il ranime les plus tardifs, il exige de nouveaux efforts des plus faibles pour aligner sans cesse sa troupe. Celui qui s'arrête, qui se repose un instant, qui veut reprendre haleine, reçoit aussitôt un coup de fouet : tous doivent travailler et s'arrêter en même temps. »

J'ai vu des voyageurs, dit M. de Sismondi, qui déclaraient qu'à l'Île-de-France ils ne passaient pas un instant sans entendre le claquement du fouet qui partait alternativement des diverses plantations. Cette brutale manière de faire travailler les nègres, qui éteint en eux toute idée d'émulation, tout espoir d'obtenir l'approbation ou la confiance de leurs maîtres, cette méthode qui ravale l'homme au rang de la brute, est la cause principale de la décadence de la race nègre dans les colonies.

Il n'y a pas d'île dont l'on ne puisse raconter plusieurs exemples de supplices effroyables ordonnés par les blancs, quand au châtement commun, celui du fouet, il est souvent prolongé avec une atroce barbarie. On étend le patient sur une échelle, on lui attache les pieds et les mains, et on lui fait donner à nu jusqu'à cinq cents coups de ce terrible fouet de charretier, que les commandeurs ont toujours à la main. Un planteur, qui dans ses rapports avec les blancs se conduisait toujours en homme bon et sensible, avait condamné au fouet un de ces nègres soupçonné d'avoir volé un dindon. On lui représenta que cette faute n'était pas prouvée : « N'importe, répondit le planteur, c'est un coquin ; il y a trois mois qu'il m'a déjà volé une poule, et cette fois j'en étais encore plus sûr

qu'aujourd'hui. » Cependant le commandeur s'arrêtait après le cinquième coup d'étrivières pour interroger le patient, qui persistait toujours à nier le vol. Il s'arrêtait de même après le dixième, après le quinzième, et il alla ainsi jusqu'à trois cents. A la fin de cette exécution le nègre s'évanouissait sous les coups ; les bourreaux le faisait revenir avec du vinaigre et continuaient, parce que le malheureux niait toujours avec la même constance. Enfin, le blanc se lassa de sa férocité avant que l'Africain, pour se dérober au supplice, consentit à s'accuser lui-même de la faute qu'il n'avait pas commise.

On voit par cet exemple que malgré tous les efforts des blancs pour assimiler les nègres aux plus vils animaux, ils n'ont pu y parvenir. Une autre anecdote prouvera qu'ils conservent souvent jusque dans l'esclavage le sentiment de leur dignité.

Parmi un certain nombre de noirs achetés récemment pour exploiter une plantation, il s'en trouva un dont la santé paraissait attaquée. Le vendeur l'avait recommandé particulièrement : il était jeune encore et avait été roi d'un canton de l'île de Madagascar ; une armée qu'il commandait fut détruite dans une bataille, et il était tombé entre les mains de ces ennemis qui le vendirent. Pour le ménager, on lui commit la garde des troupeaux. Il était quelques fois négligent et toujours fier. Une nuit, étant de garde à la basse-cour, il laissa voler 120 oies ; il répondit à peine aux reproches qu'on lui fit, et il se daigna de s'excuser. Le planteur, piqué de cette audace, condamna le coupable à vingt-cinq coups de fouet, et resta là pendant l'exécution, se proposant de l'abrèger quand il entendrait ces cris. Le nègre ne cria point, mais au sixième coup, il se tourna vers lui et lui dit : Blanc, grâce pour Simon (c'était son nom) ; et sache qu'il ne l'a jamais demandée à personne. Le planteur, touché de tant de fierté, le fit bien vite délier et le renvoya aux champs. Le supplice réservé autrefois dans les îles à la rébellion, c'est-à-dire, à l'esclave qui avait tenté de recouvrer sa liberté, consistait à le suspendre à un croc qui lui entraînait dans les chairs sous les aisselles : on

le laissait ainsi exposé au milieu de ses chairs, au soleil et aux mouches, sans nourriture et sans boisson, jusqu'à ce que qu'il eût terminé, après plusieurs jours d'effroyables souffrances, sa misérable existence.

Pour justifier tant de cruautés, les colons ont longtemps soutenu et imprimé : « Que les nègres sont une espèce d'hommes particulière et inférieure à celle des blancs, et que la suppression de la traite leur serait nuisible, funeste, et augmenterait les calamités auxquelles ils sont assujettis dans leurs pays natal. »

On sait cependant que l'expédition de St.-Domingue, sous le commandement du général Le Clerc, n'a pu soumettre les nègres révoltés, quoiqu'on leur fit la chasse avec des chiens courants, qu'on ne fit point de quartier aux prisonniers. On a vu, enfin, sortir de ce troupeau d'esclaves, des généraux, des législateurs et des hommes d'état ; on a vu quelques uns d'eux écrire, dans une langue qui n'était pas la leur, avec une noblesse, une élégance et une précision qu'on ne trouve pas toujours dans les écrits de ceux qui refusent aux noirs le nom d'homme.

L'Angleterre, après de longs débats, s'interdit à elle-même la traite des nègres en 1807, et plus tard un Congrès des puissances européennes décida que la traite des nègres serait abolie ; ce qui n'empêche pas quelques hommes audacieux de continuer ce commerce, en s'exposant à voir leurs vaisseaux confisqués et eux-mêmes condamnés à des peines graves.

L'Europe civilisée, dit un voyageur, peut bien abolir l'esclavage, mais l'Africain sauvage et intéressé conservera longtemps encore l'habitude de vendre ses semblables. Il est si doux de vivre sans rien faire, de se reposer sur autrui du soin de sa subsistance, que chaque nègre fait son possible pour avoir des serviteurs. Toute son ambition se borne à avoir douze ou quinze nègres qu'il occupe entièrement aux cultures. Ces malheureux sont mal vêtus et travaillent beaucoup, mais ne sont pas trop maltraités : ils sont obligés presque

toujours de pourvoir à leur nourriture ils ont pour cet usage un champ particulier.

Dans certaines villes, ces esclaves sont bien nourris, bien habillés : ils ne travaillent pas beaucoup, et leur sort serait préférable à celui de quelques-uns de nos paysans d'Europe, si rien pouvait compenser la perte de la liberté. En général, ce sont des domestiques de confiance qui, en l'absence de leur maître, reçoivent et gardent les marchandises ; je m'aperçus même que leurs maîtres leur donnent assez souvent de la monnaie du pays pour acheter ce qu'ils veulent.

Miss Maria Fitz-Clarens.